

Procès-verbal AG

du 14 juin 2023

Présents du comité: Alain Burri (AB), Denise de Castelberg (DC), Marc de Chassey (MC), Geneviève Locher (GL), Sophie Locher (SL), Frédéric Reverdin (FR), Gisèle Spescha (GS).

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Sophie Locher, présidente de l'AIC.

Elle excuse l'absence ce soir de Mme Marion Garcia-Bedetti, conchoise, Conseillère administrative de notre commune, ainsi que M.Daniel Fortis.

1.) Acceptation à l'unanimité par l'assemblée du PV de l'AG du 21 septembre 2022, qui est à disposition sur le site de l'association (www.aic1231.ch) sous l'onglet documents et remerciement à son auteur.

2.) Rapport d'activité et communications du président et des membres du comité:

Le comité s'est réuni à 6 reprises cette année.

Le 19.1.2023, nous avons également rencontré comme chaque année le Conseil Administratif de la Commune où nous avons discuté

- du PdCom et des différents points soulevés dans notre courrier de fin 2022.
- du projet Malagnou-Paumière
- du nouveau bus passant à travers Conches
- de la problématique de conflit du pont de la Seymaz vu son étroitesse
- du peu de panneaux de signalisation de chemins de quartier
- de la demande d'un miroir à l'angle Fossard-Naville
- de la rénovation du restaurant scolaire de l'école de Conches

Des membres du comité ont aussi participé à 5 séances de concertation concernant le projet Malagnou-Paumière, séances qui ont lieu avec l'Etat, la Commune, les propriétaires et les différentes régies.

Le comité a écrit deux lettres à la Commune concernant le PdCom, à chaque reprise, il est notamment appuyé la protection du propriétaire.

Le comité a instigué une pétition contre le nouveau bus traversant Conches. Nous avons été mis devant un fait accompli et c'est dans le cadre de la concertation Malagnou-Paumière que nous avons appris sa prochaine mise en activité. Or s'il peut certes rendre service, il est surtout l'élément nécessaire et manquant au développement urbanistique de notre quartier, que nous souhaitons avant tout modéré.

Une lettre au département regroupant nos inquiétudes concernant le 30 ch. de la Colombe a été écrite. Il ne s'agit pas d'entraver les droits d'un propriétaire, mais nous craignons de voir passer cette propriété en zone de développement vu sa dimension (plus de 5'000m²). Une pétition contre l'urbanisation du préau herbeux a été faite. Elle a recueilli le soutien d'un très grand nombre de Conchois.

Une partie du comité a été présent à la présentation publique par la Commune du PdCom ce 13 juin 2023 à la salle communale.

3.) Rapport de Frédéric Reverdin, notre trésorier. Le montant des cotisations est un peu plus faible que l'année précédente, sans doute dû au changement de système. Nous espérons que cela remonte l'année prochaine. Remerciement à tous ceux qui se sont acquittés du paiement de leur cotisation statutaire et aux généreux donateurs. Les vérificateurs des comptes, M.Serdaly et M.Fassbind, par la voix de ce dernier, confirment la bonne tenue des comptes qu'ils recommandent d'accepter.

Acceptation des comptes à l'unanimité de l'assemblée et remerciements.

4.) La cotisation annuelle est maintenue à 40.-/ an par ménage, par acceptation à l'unanimité par l'assemblée.

5.) Le comité, ainsi que les vérificateurs sont reconduits à l'unanimité. Personne ne se propose dans l'assemblée.

Il s'agit de: Alain Burri, Denise de Castelberg, Marc De Chassey, Geneviève Locher, Sophie Locher, Frédéric Reverdin et Gisèle Spescha pour le comité, Marc Fassbind et Denys Serdaly, comme vérificateurs des comptes.

6.) Puis nous passons aux présentations, qui cette année, sont les grands points pour Conches:

« Point de situation, projet Malagnou-Paumièrè »

« Consultation publique du Plan Directeur Communal (6 juin - 6 juillet)»

« Enjeux à l'école de Conches »

a) Alain Burri fait un point de situation sur le projet Malagnou-Paumièrè en repartant d'un bref historique depuis la genèse des projets avec déclassement de l'époque, les oppositions, le PLQ, notre projet AIC qui avait le soutien des habitants de Conches et de la commune, avec respect de la maison patrimoniale des Roch. Ce projet avait la même densité que celui de l'Etat et comptait le même nombre de logements. Malheureusement l'Etat n'en avait pas voulu. Depuis tout cela est resté endormi quelques années. Il y a environ deux ans, il y a reprise d'une volonté de développement avec des données différentes dont celle de la commune qui souhaite maintenant un groupe scolaire complet dans ce projet.

L'AIC fait partie des négociations en cours, deux membres du comité y participent toujours, nous nous sommes rencontrés à 5 reprises cette année. Nous tenons bon sur les hauteurs des futurs bâtiments, nous ne voulons pas que les constructions futures dépassent les R+3, voir éventuellement R+4 en bordure de Conches! Il y a respect des cordons boisés, aucun arbre majeur ne serait abattu. Notre point de bataille concerne encore la mobilité que génèrera ce projet avec les accès au(x) parking(s) notamment. A ce stade, nous sommes entendus, seuls des passages d'accès au souterrain sur quelques mètres sur l'avenue Georges Werner et sur le chemin de la Paumièrè devraient s'effectuer, sans circulation à l'intérieur de Conches. Par contre notre idée de trémie sur la route de Malagnou n'est malheureusement jamais retenue.

Pour rappel, la commune n'a qu'un pouvoir consultatif, tout comme les associations, l'Etat peut s'asseoir sur les avis, c'est lui qui a le dernier mot.

Des négociations Etat/ propriétaires/Commune/ associations doivent encore avoir lieu ces prochains mois.

b) Sophie Locher nous présente ensuite la consultation publique du Plan Directeur Communal qui a lieu maintenant (du 6.6 au 6.7.23) de la manière la plus neutre possible. Il s'agit d'une révision partielle du PdCom dont nous vous parlons déjà depuis de nombreuses années.

Le PdCom, à ce stade, a été approuvé partiellement par le Conseil d'Etat. Son refus concerne particulièrement Conches, puisqu'il s'agit de la stratégie de la zone 5, qui ne présente pas de zonage ainsi que les principes d'aménagement concernant Malagnou-Paumière, ce qui est normal, vu les négociations en cours dont nous vous parlons.

En accord avec les autres associations de la Commune, l'AIC ne souhaitait pas de zonage de quartier, soulignant la limitation qu'impliquait ces dispositions sur la zone 5.

Donc la stratégie de la zone 5 va devoir être revue, puis acceptée par le Conseil Municipal de la Commune, enfin repasser devant le Conseil d'Etat pour acceptation.

En effet, il est demandé aux Communes, de décider de zones, en zone 5, où l'indice de densification pourrait être augmenté (dérogation obtainable).

Dans une zone 5, la densification est normalement faiblement prévue, soit sans dérogation, l'indice d'utilisation du sol (IUD, rapport entre la surface du terrain et la surface construite habitable) est de 0,25-0,30. Avec l'article de loi 59 al.4, on peut densifier dans ces parcelles, avec dérogation, jusqu'à 0,40 et dans les parcelles de plus de 5'000m² à 0,50 voir 0,60.

La Commune a voulu se baser sur des critères plus ou moins clairs d'inclusion et d'exclusion des zones où pourrait être faite cette dérogation.

Inclusion: - proximité avec une desserte en transports publics d'où la perversité de l'instauration d'une nouvelle ligne de bus dans Conches dont nous parlons plus haut

- les parcelles déjà densifiées

Exclusion: parcelles à protéger selon divers plan de protection, éléments patrimoniaux ou naturels.

En résumé, pour Conches, une zone le long de Malagnou, en continuité avec Malagnou-Paumière, et une zone débutant par les nouvelles villas Coja, touchant quelques parcelles vers le ch. Jean-Achard/Tornalettes, puis un côté du ch.Rojoux.

Donc les parcelles incluses dans ces zones ont droit à la dérogation, les autres non.

Le comité de l'AIC a décidé de ne pas prendre position sur ce zonage. En effet, il est difficile de dire ce qui est bien, à long terme, pour les propriétaires ou pour le quartier. On pourrait avoir tendance à penser qu'il est mieux d'être dans une zone où la dérogation est possible, pour pouvoir jouir le plus librement de son bien, mais à long terme, d'avoir été identifié sur un plan comme zone à densifier, n'est-ce pas un risque de déclassement demain?

Au prétexte de devoir établir ce zonage, le Conseil Administratif de la Commune a décidé de la réviser la stratégie d'évolution de la zone 5 dont nous avons déjà beaucoup parlé lors de notre AG de 2022. C'est toujours pareil, mais encore plus détaillé et très restrictif.

SL passe en revue toutes les restrictions, adjonctions.

L'AIC propose de refaire une lettre à l'attention du Conseil Administratif sans position sur le zonage, en réappuyant nos positions qui n'ont toujours pas été modifiées, en demandant de ne pas rajouter de contraintes à la zone 5 qui avait été votée par le conseil municipal et qui était déjà très restrictive. L'assemblée approuve cette démarche moins 7 abstentions.

c) SL présente enfin les enjeux à l'école de Conches. Lors de notre réunion avec le conseil administratif le 19.1.23, la problématique du restaurant scolaire avait été abordée. L'AIC avait alors manifesté son opposition à toute construction sur le terrain de foot de l'école.

Or à la séance du 11.5. du conseil municipal, est apparu une délibération qui prévoyait un vote pour près de 3Mio pour un pavillon sur le terrain de foot. Le vote n'a finalement pas encore eu lieu et est reporté au 22 juin.

Il faut savoir que les enfants ont actuellement un restaurant scolaire provisoire le long du chemin de la Colombe et qu'il faudrait l'agrandir. A notre sens c'est réalisable, à moindre frais en étendant le provisoire actuel, sans toucher au terrain de foot. Nous avons demandé à notre architecte de rapidement nous envisager cette solution comme le présente AB.

Il faut savoir que tout cela est provisoire, l'école devant être agrandie. L'AIC se penche depuis de très nombreuses années sur l'agrandissement de l'école de Conches.

Nous luttons donc pour que ce crédit exorbitant à nos yeux pour du provisoire, ne soit pas voté, et nous voulons une vraie vision d'avenir, avec un projet concret pour l'école de Conches, qui tienne la route, un calendrier des travaux, et pas un provisoire qui dure privant nos enfants de ce terrain exceptionnel de jeu.

L'AIC a donc généré la pétition que vous avez reçue et nous espérons, signée, actuellement nous avons plus de 250 signatures.

L'AIC se propose d'envoyer un courrier à l'attention du conseil municipal, accompagnant notre pétition. Lecture est faite à l'assemblée d'un projet de lettre qui est approuvé à l'unanimité par acclamation.

7.) Questions et divers.

- Lecture du courrier de M.Fortis concernant l'accès piéton le long de la Seymaz qui est entravé. Plusieurs membres de l'assemblée apportent commentaires. Il est convenu que l'AIC approfondira cette problématique en interpellant la Fondation en charge de la grande propriété allant jusqu'à la Seymaz.

- Il est demandé par un membre de l'assemblée que des toilettes non genrées soient prévues dans un futur projet pour l'école de Conches.

- Enfin un habitant fait remarquer que lors d'autorisation d'abattage d'arbres, malgré tous les services créés actuellement concernant la biodiversité, etc...personne ne se préoccupe ni considère ni considère la pertinence d'abattre des arbres en pleine période de nidification.

SL clôture cette AG à 21h50 et invite l'assemblée à venir prendre avec le comité le verre de l'amitié.